

Procès-verbal de l'Assemblée de l'Association Jurassienne des Communes du mercredi 7 novembre 2012 à 19 h. 30 au Restaurant du Jura à Bassecourt

Présences des 35 communes représentées, à savoir :

Bassecourt, Boécourt, Les Breuleux, Bure, Clos du Doubs, Coeuve, Corban, Cornol, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Dampfreux, Delémont, Les Enfers, Fontenais, Grandfontaine, Haute-Ajoie, Lajoux, Mervelier, Montfaucon, Montsevelier, Pleigne, Porrentruy, Rebeuvelier, Rocourt, Rossemaison, Saignelégier, Saulcy, Soubey, Soyhières, Vellerat, Vendlincourt, Vermes, Vicques

Invités :

- M. Charles Juillard, ministre
- M. Damien Scheder, Chef PPS
- M. Jacques Gerber, Président COPIL Déchèteries régionales
- M. Ronald Ermatinger, CSC Déchets SA
- M. Pierre Philippe, Fondation de la Réunification jurassienne
- M. Raphaël Schneider, chef du Service des communes
- Mme Véronique Metafuni Association des fonctionnaires communaux
- M. le représentant de la presse Jacques Chapatte du Quotidien jurassien

Sabine Lachat, secrétaire

Excuses des communes, à savoir :

Alle, La Baroche, Basse-Allaine, Le Bémont, Beurnevésin, Les Bois, Boncourt, Bonfol, Bourrignon, Bressaucourt, Châtilon, La Chaux-des-Breuleux, Courfaivre, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Develier, Ederswiler, Fahy, Les Genevez, Glovelier, Lugnez, Mettembert, Movelier, Muriaux, Le Noirmont, St-Brais, Souce, Undervelier,

Ordre du Jour

1. Procès verbal du 21 mars 2012
2. Présentation révision partielle de la LPCi
3. COPIL Déchèteries régionales - discussion
4. Présentation Fondation de la réunification jurassienne
5. Information sur les thèmes abordés avec le Gouvernement et M. le Ministre Michel Thentz
6. Divers

M. le Président, René Girardin, ouvre la séance en saluant les représentants des communes et l'ensemble des personnes invitées, tout particulièrement M. le Ministre Charles Juillard. Il soumet à l'approbation l'ordre du jour qui est accepté.

1. Procès-verbal du 21 mars 2012

Le procès-verbal, ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Présentation révision partielle de la LPCi M. Ch. Juillard, ministre et M. D. Scheder

M. le Ministre Charles Juillard transmet les salutations du Gouvernement jurassien et remercie l'ensemble des maires pour qui leur mandat se termine et souhaite beaucoup de plaisir aux autres dans la poursuite de leur activité.

Le hasard veut que le projet de la révision partielle de la LPCi avait été lancé dans cette salle avec la question aux maires : "Etes-vous intéressés à réformer la structure en place en la rendant plus performante ?" Suite à l'accord des communes, un groupe de travail a été créé, constitué des représentants des communes à savoir : MM. Dominguez, Baconat et Mme D. Girardin, des commandants des OPC et des membres de la section de la Protection de la population, membres de la police cantonale.

M. Damien Scheder commente la présentation ci-jointe. En 2015, avec le projet polyalert, toutes les sirènes du Canton seront reliées au Central de la police cantonale à Delémont. Le nouveau financement prévoit que la RCJU prenne en charge les sirènes fixes; les communes ne finançant que les sirènes mobiles. Le plan de sonorisation sera transmis en début 2013 aux organisations communales.

En mars 2011, la Confédération décrétait l'abrogation de l'obligation de construire des abris. En avril 2011, suite à la catastrophe de Fukushima, la Confédération réactivait l'obligation de construire.

Les contributions de remplacement reviennent au Canton à partir du 1.1.2013, les contributions versées jusqu'à fin 2012 restent aux communes. Les communes demeurent propriétaires des abris PCi.

Ouverture de la discussion

M. le Maire Joël Maitin, Corban : Comment les communes ayant encore des dettes sur leur abri PCi vont les amortir ? / Ce point devra être repris par la nouvelle commission de la protection civile à l'échelon du Jura afin de définir le processus pour ce cas de figure.

M. le Maire Pierre Kohler, Delémont : Si une commune doit construire un abri PCi, comment va-t-elle le financer ? / Le taux de couverture à l'échelon du Canton est de 92 %. Pour l'heure, il n'est pas d'actualité de construire de nouveaux abris. Les abris existants doivent être entretenus par les communes ou propriétaires privés.

M. le Maire Albert Piquerez, Clos du Doubs : Les communes peuvent-elles disposer des abris PCi pour d'autres usages ? / Pour le moment, rien n'a été désactivé. Les abris PCi doivent être maintenus dans leur affectation première.

M. le Président René Girardin rappelle de prévoir Frs 3.- par habitant au budget 2013 au lieu de Frs 2.- .

Informations annexes de M. le Ministre Charles Juillard

a) Révision de la loi d'impôt actuellement en traitement au Parlement jurassien

Régulièrement, toilettage et adaptation découlant du droit fédéral et du Tribunal fédéral doivent être mis en vigueur par les cantons. En 2013, pour le Canton du Jura, la révision fiscale compte deux éléments :

- l'atténuation de l'inégalité de traitement qui existe dans la législation entre les couples mariés et les concubins par une déduction de Frs 3'500.- pour les couples mariés. Selon les revenus la différence est relativement importante. La déduction représente une diminution de recettes fiscales pour le Canton de Frs 7.5 mio. et Frs 5 mio. pour les communes. Le Jura étant le dernier canton à ne pas avoir introduit cette mesure depuis la décision du Tribunal Fédéral en 1984.
- la révision sur les concordats des bourses et frais d'étude : il s'agit de mieux tenir compte des coûts engendrés par les enfants qui sont en formation à l'extérieur représentant une déduction allant de Frs 6'000 à 10'000.- se traduisant par une diminution des recettes fiscales de Frs 250'000.- pour le Canton et Frs 80'000.- pour les communes.

Deux autres éléments sur la pression fiscale à courte échéance :

- Création d'un Canton à 6 districts : Actuellement 1/3 des citoyens du Jura bernois n'entend pas entrer en matière, 1/3 est favorable et 1/3 est mitigé. Pour certains, dans ce dernier tiers, le Jura doit les séduire et les convaincre. L'aspect fiscal n'est pas négligeable. En comparaison d'une famille à Delémont et à Moutier, la différence en matière fiscale est importante : 10 à 12 % plus cher pour la famille à Delémont. En vue des prochaines votations, le Canton du Jura doit se faire attractif en matière fiscale.
- La réforme sur les entreprises : L'UE met une forte pression sur la Suisse : La Suisse traite spécialement ses entreprises pour une question d'attractivité. A court terme, on devra aplanir ces avantages fiscaux et abaisser considérablement la taxation des entreprises. Le Canton de Genève a baissé de 13 %. C'est un mouvement important auquel on ne pourra pas échapper; pour le Jura, si l'on veut être concurrentiel, il s'agirait de baisser de moitié.

Ces différentes réformes seront imposées dans les prochaines années. Au 1.1.2013, le Canton du Jura se situera le dernier dans l'échelle des comparaisons au niveau suisse en étant 15 à 20 % supérieur à l'avant-dernier.

Ouverture de la discussion

M. le Maire, Joël Maitin, Corban : Pour les communes, les charges sont en constante augmentation et vous annoncez plusieurs baisses des rentrées fiscales, n'aurait-il pas fallu intégrer l'AJC dans vos réflexions ? / Le Canton se situe dans le même cas de figure avec une augmentation des charges liées de la Confédération (politique des soins, action sociale) pour son budget 2013. Le Gouvernement va plancher sur une redéfinition des prestations offertes publiques. Les ressources cantonales dépendent de 37 % de la péréquation et de la solidarité intercantonale.

M. le Maire, Pierre Kohler, Delémont : Avec l'entrée en vigueur de la déduction de Frs 3'500.- pour les couples mariés, cela représente Frs 1.5 mio pour la commune de Delémont. Bon nombre de communes pourraient être contraintes de devoir augmenter leur quotité de 1/10. Il propose que l'AJC demande au Parlement jurassien de repousser l'entrée en vigueur au 1.1.2014.

M. le Président, René Girardin soumet la proposition de demander au Parlement jurassien de reporter d'une année l'entrée en vigueur de la déduction pour couple marié de Frs 3'500.-, soit au 1.1.2014.

A l'unanimité, l'Assemblée accepte la proposition.

b) Evolution du dossier "Mise en place de la nouvelle ordonnance tutélaire"

Au 1.1.2013, complète décharge sera donnée aux communes. En septembre dernier, on a commencé à organiser le transfert des dossiers au Canton afin de pouvoir les absorber. Sur 1511 dossiers concernés par les transferts, 651 ont été rendus, 645 sont en passe de l'être et restent encore 215 dossiers. L'ensemble du personnel nommé est de 9 EPT. Tous les dossiers doivent être transférés au 30.11.2012. Les communes doivent prendre les décisions jusqu'au 31.12.2012; des solutions transitoires peuvent être prononcées et l'organisation en formation est à la disposition des communes pour cette période transitoire. Les dossiers transférés, les archives doivent être gardées et conservées selon les délais légaux.

Ouverture de la discussion

Madame le Maire Suzanne Maître, Vicques, demande comment procède-t-on dans le cadre de placement ? / Jusqu'au 31.12.2012, c'est aux communes qu'incombe la décision. A partir du 1.1.2013, le Canton prendra le relais.

3. COPIL Déchèteries régionales - discussion

En préambule, M. le Président du COPIL, Jacques Gerber rappelle qu'il avait accepté la présidence sur demande des maires membres du COPIL et qu'il assumera la présidence jusqu'à la remise du rapport d'avant-projet final du COPIL. Il commente la présentation ci-jointe.

Il rappelle les principes de la déchèterie régionale et son but. Le coût total des investissements est estimé à Frs 11 mio. pour une déchèterie par district. Si les coûts sont répartis à l'échelon cantonal, le coût par habitant serait de Frs 28.50 par année. S'ils sont répartis par district, le coût par habitant pour le district de Delémont serait de Frs 24.50, pour le district de Porrentruy : Frs 29.- et pour les Franches-Montagnes : Frs 42.- par année.

Les réponses à la consultation peuvent être considérées comme globalement positives mais sans enthousiasme débordant.

Ouverture de la discussion

M. le Maire Pierre Kohler, Delémont, remercie les membres du COPIL d'avoir porté ce lourd dossier débouchant sur un projet ambitieux. Les communes opposées ou réticentes pourront adhérer plus tard au projet mais le contraire est également possible. Si les communes actuellement favorables n'adhèrent pas, les coûts vont augmenter. Pour un projet aussi ambitieux touchant l'ensemble des sensibilités politiques, peut-on compter sur l'implication financière du Canton ?

Jacques Gerber (JG) : Au niveau du calendrier, le rapport de consultation devrait être finalisé début 2013. Nous allons revisiter certains scénarios par rapport aux coûts en redimensionnant l'infrastructure. On entend livrer aux communes un document leur permettant de réfléchir entre elles de la suite à donner à ces différents projets. Il est possible qu'un district lance seul le projet ayant suffisamment de communes intéressées.

M. le Maire Claude Schaffter, Montfaucon, aurait aimé savoir, pour les communes qui adhèrent au projet, combien elles ont investi dans la valorisation des déchets par rapport à celles qui sont réticentes pratiquant une politique de développement durable.

M. le Chef du Service des Communes, Raphaël Schneider, a une réponse à donner à la jurisprudence concernant le paiement de la taxe au sac au Valais : aujourd'hui dans la gestion des déchets, il faut être visionnaire et ne pas se satisfaire de la situation actuelle pour les communes ayant investi.

M. le Maire Pierre Morel, Soyhières, demande si l'étude ne pourrait être élargie à nos cantons voisins en faisant référence à l'entreprise Kelsag sise à Liesberg offrant des prestations à des prix attractifs. Cette entreprise souhaiterait établir un contact avec le Canton du Mura / JG : A ce stade, on n'a pas porté de réflexion sur un concept. Il est difficile de concevoir un décret pour un district pour éviter de construire une infrastructure. On peut imaginer différents types de pouvoirs décisionnels. Une réglementation adaptée à certaines communes peut être envisagée mais ça crée une difficulté supplémentaire.

M. Ronald Ermatinger, CSC-Déchets, indique que la distance estimée pour se rendre à la déchèterie à ne pas dépasser est de 15 km, au-delà, on dépense plus d'énergie en véhicule qu'on en récupère avec la réception de déchets. On peut imaginer autant de modèles que de communes, mais au COPIL, on a essayé de dégager un premier modèle. Il s'agit de trouver une masse critique pouvant adhérer à un modèle et l'adapter aux vœux du citoyen.

M. le Maire Albert Piquerez, St-Ursanne : Qu'est-ce qu'une déchèterie offrira au citoyen de sa commune ? Selon lui, cela coûtera plus cher sans avantages supplémentaires ! / RE : Cela fait 30 ans que je dessers l'arc jurassien; la déchèterie régionale permettra la proximité par le maintien des écopoints. La redevance par tonne pour les communes a été négociée à Frs 35.- / la tonne. Dans un réseau, on obtient Frs 110.- / la tonne.

M. Jacques Vuillaume, Conseiller, St-Ursanne : Le projet n'est pas mûr. Pour convaincre, il s'agirait de commencer par monnayer les déchets au niveau régional en affiliant les communes à un réseau et ensuite prévoir une déchèterie régionale. / RE : A Neuchâtel, on a privilégié la déchèterie aux bennes dans les villages. Pour l'heure dans le Jura, aucun fédérateur de communes ne peut négocier les tarifs puisque chaque commune a son propre système.

Mme le Maire, Anne-Marie Balmer, Les Enfers : Pour l'heure, on a deux projet à deux vitesses, le plus urgent étant la taxe au sac dans les communes où elle n'est pas en vigueur.

M. le Maire, Claude Schaffter, Montfaucon : Par la déchèterie régionale, on imagine un service à la carte afin d'atteindre un certain objectif commun. Pour les communes offrant 8 services sur 15, peut-on imposer d'abandonner ces prestations communales mises en place ? / JG : Rien ne sera imposé. A la production du rapport, M. Jacques Gerber démissionnera de la présidence. Aux communes d'influencer l'évolution du concept.

M. Ronald Ermatinger, CSC-Déchets, rappelle la difficulté du service à la carte et c'est ce qui existe actuellement. Pour fédérer des besoins, il faut s'assurer d'une certaine masse critique. Pour les communes n'adhérant pas à la déchèterie, leurs citoyens ne pourront être y acceptés. Il s'agira alors de refuser des particuliers.

Selon M. le Chef du Service des Communes, il n'est pas possible de gérer dans le cadre d'une déchèterie des prestations à la carte, cela deviendrait trop contraignant pour le personnel de la déchèterie.

4. Présentation Fondation de la réunification jurassienne

M. Pierre Philippe, membre du Conseil de la Fondation, retrace l'historique de la Fondation ayant été créée en 1991 à la suite du soutien de la RCJU par un don de Frs 300'000.-, à la Voie Suisse, aménagée à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération. M. Roland Béguelin avait obtenu du Parlement une somme identique pour alimenter la Fondation en constitution.

L'art. 2 de la Fondation pour la réunification stipule qu'elle *a pour but la sauvegarde et l'illustration de l'identité jurassienne; elle soutient financièrement les entreprises et manifestations poursuivant des buts analogues au sien.*

Roger Jardin, étant le premier président, écrivait : *Si l'on veut réunifier le Jura dans l'honneur pour tous et la paix, un gros effort d'information et de persuasion est nécessaire et urgent.* Il présentait alors un budget de Frs 360'000.-.

Pour alimenter le fonds, le maire de Delémont de l'époque avait proposé, avec un appui général, le versement par chaque commune Frs 1.- par habitant par année. Cette pratique s'est estompée avec le temps.

Avec la Déclaration d'intention des gouvernements jurassien et bernois du 20 février 2012, un réveil s'est dessiné, notamment au sein de la Fondation ayant octroyé au mouvement de lutte deux crédits, l'un pour le renouvellement de son parc bureautique, l'autre pour la publication de matériel de propagande en vue du scrutin prévu pour fin 2013.

M. le Président René Girardin, propose aux communes d'accueillir favorablement la requête de M. Pierre Philippe. Un bulletin de versement sera envoyé aux communes jurassiennes.

5. Information sur les thèmes abordés avec le Gouvernement et M. le Ministre Michel Thentz

Le comité de l'AJC a rencontré le Gouvernement le 8 mai 2012 et M. le Ministre Michel Thentz les 2 février et 7 septembre 2012. Ces trois séances furent agréables et constructives ayant permis un bon échange de vue réciproque. Le comité tient encore à remercier Mme et MM. les Ministres de cette heureuse initiative.

Ont été évoqués :

- Don de la ville de Zurich avec la communication des communes bénéficiaires et des montants alloués.
- La présentation de Mme Ceppi, cheffe du Service vétérinaire pour traiter de la problématique de la protection des animaux, information transmise en assemblée le 21 mars 2012.
- Le souci grandissant des communes face aux projets du Gouvernement question fiscalité, les baisses des rentrées fiscales s'ajoutant de façon préoccupante à la baisse linéaire prévue jusqu'en 2020. Nous avons insisté sur le fait que les communes devraient être partenaires de ces mesures afin de pouvoir gérer au mieux les finances communales dans les années à venir.
- La PCi (protection civile) : au vu de l'importance du dossier, on a demandé à M. le Ministre Ch. Juillard et M. Scheder, la présentation en assemblée ce soir.
- Dossier des gens du voyages et de leur installation provisoire depuis plus de 10 ans au bord de l'autoroute.
- Les structures d'accueil pour la petite enfance, le Canton prépare actuellement une nouvelle planification et de nouveaux modes de subventionnement ainsi que le développement des crèches à domicile.
- Les dates des élections communales : elles semblaient peu adéquates cette année. Les journaux en ont parlé et les députés aussi dernièrement.
- La rencontre avec le Gouvernement a permis à Madame la Présidente de rappeler la nécessité de collaborer dans un esprit de transparence complète et de loyauté totale les uns envers les autres.

- L'administration cantonale : dans l'ensemble, donne satisfaction et rend de nombreux services aux communes. Des améliorations sont toujours possibles et l'ouverture d'un guichet virtuel, par exemple, sera déjà un plus pour les communes, les citoyennes et citoyens.
- Le désenchevêtrement des tâches et des charges et leur répartition est toujours d'actualité
- Les différentes mesures fiscales que le Gouvernement prévoit de réaliser ces prochaines années, avec un premier aperçu pour l'année 2013 et, théoriquement, ce n'est pas fini.
- Directives relatives à l'établissement des nouveaux certificats de salaire des maires et conseillères et conseillers.
- Le dossier des polices locales et cantonales étant à suivre.
- Les arrondissements scolaires dont la forme et le nombre vont très certainement changer dans un moyen avenir.

Le comité de l'AJC essaie d'être très attentif et pose les questions qu'il estime utiles. Il est le partenaire privilégié du Gouvernement et tient à le rester afin d'être aussi un bon relais entre nos autorités cantonales et les communes.

6. Divers

M. le Président, René Girardin informe que l'AJC n'a pas pris position sur la consultation de la Caisse de pensions de la RCJU, ne concernant qu'un minimum de communes affiliées.

Au sujet de la consultation sur la fiche du plan directeur sur la géothermie profonde ne concernant que deux communes, le Comité AJC a renoncé également à y répondre.

M. Joël Maitin remercie chaleureusement le Comité AJC et tout particulièrement son Président, René Girardin, pour l'excellent travail accompli.

Saignelégier, le 21 novembre 2012

La secrétaire

Annexes : - présentation LPCi
 - présentation COPIL
 - courrier Parlement